



Fédération Syndicale Unitaire

SNPES-PJJ : (Syndicat National des
Personnels de l'Education et du Social -
Protection Judiciaire de la Jeunesse)

54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.

site : www.snpespjj-fsu.org

Mèl : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP : (Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels de
l'Administration Pénitentiaire)

12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61

Mèl : snepap@club-internet.fr

3 Mars 2010

La justice en danger : Tous ensemble, mobilisons nous ! Le mardi 9 mars 2010

Toutes les directions du ministère sont aujourd'hui touchées par l'application brutale de la Révision Générale des Politiques Publiques qui entraîne suppression de structures, de services et de postes. Cette réduction drastique des moyens s'accompagne d'une dégradation extraordinaire des conditions de travail des personnels. La mise en place du mérite comme mode privilégié de gestion des personnels et l'orientation des missions vers une répression systématique accentuent cette dégradation et créent de la souffrance au travail.

A l'Administration Pénitentiaire

La multiplication frénétique des lois pénales des dernières années plonge l'ensemble des services et établissements dans une course contre le temps qui ne permet plus aux personnels d'assurer correctement leurs missions. Dans ce contexte où l'individualisation des prises en charge devient de plus en plus irréaliste, la déclinaison aveugle de la RGPP dans l'administration pénitentiaire et son lot de décisions dévastatrices du service public viennent accentuer encore un peu plus la déshumanisation du système pénitentiaire. Le ministère annonce ainsi un nouveau plan de construction de prisons qui se traduira par le remplacement d'une soixantaine de petits établissements, certes vétustes, par des établissements pénitentiaires de grande taille et situés en dehors des agglomérations. Ce choix éloignera les personnes incarcérées de leurs proches et engendrera une inévitable dégradation des conditions de travail des personnels. Dans le même temps, l'administration pénitentiaire annonce la fermeture d'une vingtaine d'antennes de services pénitentiaires d'insertion et de probation (chargées de l'exécution des peines alternatives à l'incarcération), pour cause d'économie ! Cette politique sacrifie le service public et la qualité du service rendu aux usagers.

Aux Services Judiciaires

La fermeture des structures, les redéploiements, les nouveaux arrêtés d'affectation, l'attribution de primes au mérite entraîne une souffrance des personnels. A cela doivent s'ajouter l'augmentation des audiences de plus en plus tardives, l'accumulation des heures supplémentaires pour les personnels administratifs et greffiers, l'externalisation des missions (ménage, entretien des locaux) pour les personnels techniques. Parallèlement, la suppression massive de tribunaux conduira inévitablement à restreindre l'accès au service public de la justice, nuira à sa qualité et produira encore plus d'incompréhensions et de tensions entre professionnels et usagers.

A la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Les restructurations massives se traduisent par des suppressions de structures administratives, éducatives et de postes. La réforme de la carte PJJ et la réorganisation administrative entraînent pour de nombreux personnels administratifs, la perte de leur poste et éloignent les jeunes et leur famille des lieux de décision et

de prise en charge éducative. Parallèlement, la palette des solutions éducatives diversifiées se restreignent de plus en plus et ne permet plus d'apporter des solutions éducatives individualisées et adaptées à chaque jeune.

Dans toutes les directions

Le déploiement de la politique gouvernementale provoque épuisement professionnel, stress, maltraitance et sentiment de non-sens... Au lieu de s'appuyer sur le professionnalisme des agents, le gouvernement préfère la défiance à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires, considérés à travers l'unique prisme du budget de l'Etat. Ainsi, la mise en place des plateformes de gestion ministérielle déplace les agents sans tenir compte de leur situation personnelle et rompt avec les compétences spécifiques des personnels de chaque direction !

Toutes ces attaques transforment profondément les missions de l'ensemble des fonctionnaires du ministère et dégradent la qualité des services dûs aux usagers. C'est l'avenir d'une justice humaine et égale pour tous qui est en jeu !

C'est pourquoi la FSU s'associe pleinement à la journée d'action nationale du 9 mars, décidée par l'ensemble des syndicats et associations professionnelles du ministère de la justice.

Partout, lorsque c'est possible, la FSU appelle les fonctionnaires à faire grève.

**PARTICIPEZ ACTIVEMENT ET MASSIVEMENT
AUX ACTIONS NATIONALES ET LOCALES !**

Pour toute information complémentaire sur les initiatives locales, rapprochez-vous de votre secrétaire régional, départemental ou des référents locaux des organisations associées.